

Atelier de recherche
Participation politique en Afrique
6-27 juillet 2008 Dakar

Projet de recherche
Moussa NDIOR

Thème de recherche : *La contribution de la société civile à la démocratisation en Afrique noire francophone au Sud du Sahara*

« Un point de départ aujourd'hui dans la discussion à propos de la démocratie est que celle-ci ne peut pas prospérer si elle est simplement établie du haut vers le bas ; pour durer elle doit aussi se développer à partir de — et s'enraciner à — la base. Dans cette perspective, la participation des forces politiques et sociales de la société devient un élément crucial dans le processus démocratique. Pour saisir cette dimension du changement politique en Afrique, la « société civile » doit être reconstituée à nouveau en tant que concept analytique utile. »

P. Meyns (1992-1993 : 583)

I. Présentation du sujet

Il y a quarante ans, l'agronome René Dumont nous disait dans un livre célèbre : "L'Afrique est mal partie." Hélas, la prophétie s'est réalisée, le continent noir a tout connu et continue à tout connaître : des guerres, des violences, des famines, des corruptions, un analphabétisme bloquant, des coups d'État qui mettent la démocratie en berne, des maladies épidémiques etc. Forts conscients de ces méfaits, des citoyens africains ne voudront jamais rater le réveil démocratique, à travers le monde, qui a sonné aux portes de l'Afrique dès le début des années 1990. En effet, la décennie 1990 est celle de l'ère de la révolution démocratique internationale. Ce processus de démocratisation est planétaire, car en cours sur tous les continents¹.

Les africains ayant rejoint ce mouvement universel, ont manifesté ainsi l'aspiration de leurs peuples à dresser de nouveaux cadres institutionnels fondateurs d'hommes citoyens responsables (au sens véritable du mot). C'est ainsi que la société civile va contribuer à l'effort de démocratisation en Afrique, d'où le thème de notre réflexion « la contribution de la société civile à la démocratisation en Afrique noire francophone au Sud du Sahara ».

II. Problématique (question générale et sous-questions)

Le thème majeur qui ressort à propos de la société civile est son rôle dans la démocratisation. En effet, s'agit-il de savoir ici quel rôle la société civile a-t-elle joué pour l'avènement de la démocratie en Afrique et comment compte-elle agir pour la maintenir ?

¹ Cette démocratisation que d'aucun ont appelé « fin de l'histoire », sans doute par optimisme cf F. Fukuyama : *La Fin de l'Histoire et le dernier Homme*, d'autre plus lucidement la décrivent comme l'avènement d'une « civilisation libérale (qui) apparaît de plus en plus comme une entité autonome incontrôlable qui évolue selon ses lois propres » cf JC. Rufin : *La Dictature libérale* Edition J. C. Lattés 1991 op, p. 226.



A partir des années 1990, la société civile est devenue le leitmotiv des analystes et théoriciens de la démocratisation en Afrique. Quelle est sa place dans la lutte pour la démocratie en Afrique ? Quel est son territoire socioculturel ? Est-elle circonscrite à une sphère dite moderne faute de mieux, ou s'étend-elle aux structures traditionnelles, aux pratiques séculaires, aux canaux informels, aux réseaux faiblement institutionnalisés... ?

La société civile actuelle est-elle en mesure de jongler avec sa propre gouvernance, est-elle prête à former des institutions efficaces et imputables, au service du bien public. Avons-nous atteint le stade où la société civile africaine a appris à se connaître, où elle est consciente de son identité et capable d'énoncer clairement des objectifs communs pour la vie sociale, économique et environnementale ?

Comment cette société civile se mobilise-t-elle de son propre chef pour conquérir de nouveaux champs ? Comment peut-on envisager d'autres modes d'intervention qui mettent davantage à contribution la société civile dans une société longtemps mobilisée par ses chefs ? Comment les acteurs de ce champ se l'approprient-ils ? Quels sont les liens entre le recul de l'espace de l'Etat face à la société civile et le recul de l'intervention de l'Etat dans la sphère économique dictée par les programmes de réformes prônés par les grandes institutions financières internationales ?

III. Motivation à l'endroit du sujet de recherche, importance théorique et pertinence actuelle du problème et de la question générale

Il n'est plus un jour où l'expression société civile n'est pas prononcée dans les médias soit parce qu'elle agit à côté des gouvernements, soit parce qu'elle assiste les populations dans la recherche de développement et de bien-être.

Alors, ce sujet dont nous nous proposons l'étude présente beaucoup d'intérêt et mérite une attention particulière. En effet, à l'heure actuelle où on assiste dans certains pays africains aux transitions démocratiques, on ne peut pas parler de démocratie, d'alternance, de changement, de dialogue politique, de culture démocratique en écartant la société civile de ces processus. Son action doit être soutenue, car en plus de son rôle dans la conquête, la sauvegarde et l'approfondissement de la démocratie, elle peut être considérée comme une actrice alternative au développement.

De même, on ne peut pas ne pas soutenir son existence avec la montée accrue des organisations non gouvernementales qui font un travail remarquable en suppléant la puissance publique dans beaucoup de domaines.

Également, on ne peut ne pas parler de société civile quand on voit la prolifération de certains mouvements sociaux qui s'organisent davantage et surtout ne pas s'interroger sur l'émergence de la société civile, sa réactualisation et son engagement actuel dans la révisions des conditions de vie des populations envers la politique politicienne.

Par ailleurs, les relations de coopération entre l'Europe et les pays du Sud ont, par le passé, été la chasse gardée des États. Ce déficit démocratique a été comblé par l'accord de Cotonou qui a érigé l'approche participative de la société civile en « principe fondamental ». Cependant, l'Accord n'a pas institutionnalisé le processus de participation. Les modalités de participations sont laissées à la



discrétion des États et des différents acteurs du développement. Pour assurer leur participation les organisations de la société civile de l'Afrique de l'Ouest ont adopté une attitude proactive. Elles ont construit et structuré le dialogue et favorisé la production de connaissances de même que l'acquisition d'outils analytiques et de compétences afin de participer efficacement à la phase de programmation.

Le développement des élections est au fond une conséquence majeure de l'épanouissement du régime représentatif. L'élection par les citoyens de leurs représentants confère à ces derniers la légitimité nécessaire au bon exercice de leurs fonctions. C'est de cette légitimité que découle leur autorité, leur titre à agir au nom du peuple souverain. Mais cette légitimité suppose que le scrutin ait été transparent et ait été marqué par une participation massive des citoyens en âge de voter au choix des élus.

C'est à ce niveau que la société civile joue un rôle irremplaçable depuis le début des années 1990 en Afrique. En raison de l'importance et de la dramatisation des enjeux électoraux, de la récurrence de la tension et des troubles qu'ils occasionnent, la société civile a fini par s'imposer comme élément de régulation du jeu politique et comme garant de la paix civile et de la négociation sociale, en jouant un rôle de veille, d'alerte et de force de propositions.

Au Sénégal, les élections présidentielles de 2000 et 2007, les élections législatives de 2001 et 2007, de même que les élections locales de 2002 en passant par le référendum constitutionnel du 7 janvier 2001 lui ont permis de se distinguer dans la sensibilisation des citoyens, la surveillance et le contrôle du scrutin, mais surtout dans la médiation entre les différents acteurs, tout au long du processus électoral.

La dernière décennie du XX^e siècle a vu naître en Afrique de l'ouest des conflits armés d'un genre nouveau. Ce sont des batailles non rangées (chaotiques), sans objet politique clairement défini, où il est difficile de distinguer entre combattants et non combattants, et où les civils non armés constituent la majorité des victimes. Face à ces mutations de la violence, la diplomatie préventive, au sens classique du terme, se retrouve désorientée et impotente. Par voie de conséquences, les sociétés, les États et les institutions multilatérales à la recherche de voies innovatrices de sortie de crise, tentent de briser l'impasse du face à face entre chefs de gouvernement et chefs rebelles, en sollicitant notamment la société civile qui est désormais appelée à jouer un rôle que l'on espère déterminant dans l'éradication et la prévention de la violence. Compte tenu du nouvel environnement de violence en Afrique de l'ouest, cette option de diplomatie préventive au ras du sol est riche de promesses. Cependant, il serait sage de ne pas exagérer ses potentialités, de prendre la bonne mesure de ses capacités réelles et de s'y orienter avec lucidité, réalisme et bon sens.



Le terrorisme, sous sa forme locale, étant depuis longtemps endémique en Afrique, le principal risque sur ce continent réside dans l'apparition à l'avenir d'une forme mixte et complexe de terrorisme à la fois national et international. L'Afrique pourrait éventuellement avoir un rôle central dans le développement du terrorisme international. Les motivations, les moyens et les cibles sont bien en Afrique.

Sous cet aspect, la société civile africaine s'est mobilisée en posant des actes concrets et encourageants pour lutter contre ce phénomène. Ainsi, des ONG présentes au Forum de la société civile à Dakar du 20 au 22 novembre 2004 à l'occasion de la 36^e Session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) ont adopté la résolution suivante sur la lutte contre le terrorisme et le respect des droits de l'Homme : « Considérant que les actes terroristes commis à l'encontre d'une population civile ne peuvent trouver une quelconque justification et leurs auteurs doivent être traduits devant la justice, dans le strict respect des normes universelles de protection des droits de l'Homme (...) demandent aux Etats, conformément au Plan d'action de l'Union africaine sur le terrorisme en Afrique adopté en septembre 2002, de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme, en particulier la pauvreté, la privation et la marginalisation en prenant toutes les mesures pour mettre en place le Fonds mondial de solidarité (résolution 55/210 de l'Assemblée générale des Nations unies du 20 décembre 2001) et les décisions du Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg de septembre 2002.

Il est généralement admis que les statistiques africaines reflètent comparativement de hauts niveaux de violence et en moyenne un fort pourcentage d'Africains est victime de violence et d'actes criminels violents. Il a été démontré à maintes reprises que les enfants, les femmes, les personnes âgées, les réfugiés et demandeurs d'asile et les travailleurs migrants sont particulièrement vulnérables. Le coût économique et social de cette situation et la menace que cela représente pour la consolidation de la jeune démocratie africaine ont été largement documentés ; cependant, le coût psychosocial de tels niveaux de criminalité et de violence reste largement sous-estimé. Depuis quelques années, la société civile s'est organisée autour d'un programme commun afin de pouvoir assurer la mise en œuvre d'une politique compréhensive de soutien aux victimes qui se veut renforcer la professionnalisation et l'accessibilité des services psychosociaux à destination des victimes de la criminalité et de la violence.

La participation des organisations de la société civile (OSC) à l'élaboration et au suivi des politiques publiques (DSRP, ODM, Accords UE/ACP, NEPAD...) est



devenue depuis l'an 2000, une exigence de démocratie et de citoyenneté née de la globalisation et constitue un gage de bonne gouvernance.

La promotion des droits de l'homme occupe une place de premiers choix dans les activités des organisations de la société civile.

En effet, la société civile intervient largement dans ce domaine pour la ratification et la publication de ces instruments de défenses des droits de l'homme et dans les campagnes de sensibilisation pour une bonne vulgarisation de ces instruments au niveau nationales comme locales.

La société civile constitue le moyen d'entendre la voix du peuple. Elle émet des recommandations qui sont les plus proches des opinions et de la voix du peuple et ainsi, s'il n'y a pas de sens d'appartenance des organisations de la société civile aux sommets, il y a un grand écart entre le sommet et les citoyens.

La corruption, en tant que pratique antidémocratique, la corruption est devenue un fléau dans beaucoup de pays africains. En Afrique plusieurs structures de la société civile se sont organisées pour lutter contre la corruption dont la plus en vue est « *Transparency International* ».

Au Sénégal, cette organisation, mais aussi d'autres tels que le Forum civil participent activement à la lutte contre la corruption par l'encouragement de la réalisations d'instruments démocratiques tels que les codes (Code des marchés publics au Sénégal qui est le fruit d'un consensus entre l'Etat, les privés et la société civile), mais aussi des commissions nationales de lutte contre la corruption (au Sénégal, il existe une Commission nationale de lutte contre la non-transparence, la corruption et la concussion (Cnlcc), au Bénin il y a un « *Front des organisations nationales contre la corruption* » (FONAC)).

Aujourd'hui on ne peut pas imaginer un Etat démocratique sans société civile active. La société civile est en amont comme en aval de la démocratie et surtout de la démocratie participative².

Sans une société civile dense et vivante, peu de citoyens pourraient se sentir libres à l'égard des diktats de l'Etat et des lois du marché. Pour que la démocratie existe, il faut qu'un groupe d'individus suffisamment important puissent jouir de cette liberté qu'assure un solide appui dans un fondement matériel et culturel indépendant de l'Etat ou du marché. Ce fondement, c'est la société civile, avec

² D'après le projet du Traité constitutionnel de l'UE, article I-47 « Principe de la démocratie participative, la société civile européenne - donc la totalité des citoyens européens - joue un rôle principal comme l'acteur de la démocratie participative : "Les institutions de l'Union entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile." »



les ressources culturelles et matérielles représentées par la famille et le patrimoine des institutions.

IV. Cadre conceptuel et question spécifique de recherche

L'Afrique francophone subsaharienne comprend les nations africaines qui furent colonisées par la France et la Belgique. Il est toutefois important de reconnaître que ce développement d'une Afrique "francophone" est une création artificielle imposée au continent africain. Dans cette partie de l'Afrique où depuis la conférence de la Baule on parle beaucoup de démocratie, phénomène ou mode de gestion d'une société qui a trouvé çà et là parmi les dirigeants africains des adeptes, mais aussi çà et là des gens farouches à cette idée (société civile), comment s'est manifesté l'apport de la société civile dans les tentatives de démocratisation.

V. Présentation et justification de la méthode de recherche retenue

Il ne sera pas question ici d'étudier tous les pays francophones d'Afrique, mais seulement de procéder par échantillonnage et comparer quelques pays où la société civile est active en fonction aussi des domaines d'action. Cette méthode nous permettra de voir quelle est l'impact de la société civile dans la participation politique en Afrique noire francophone, mais aussi de pouvoir mesurer ses forces et faiblesses. Nous préconisons :

- la recherche documentaire au niveau des organisations de la Société Civile, au niveau de la Bibliothèque universitaire de Dakar, au niveau de la bibliothèque de l'Assemblée nationale, au niveau des bibliothèques de centres de recherche et d'organisation de la société civile (Raddho, Comité sénégalais des droits de l'Homme, WARC, Codesria...);
- l'utilisation de l'Internet ;
- la participation à des colloques et séminaires ;
- les échanges de correspondances avec des doctorants d'autres Etats africains travaillant sur la même question de recherche ;
- des entretiens avec des membres de la société civile ;
- l'application de stages dans des Organisations de la Société civile (au niveau de la RADDHO en vue de l'observation des élections présidentielles et législatives de 2007).

Cette méthode nous a permis de recueillir le maximum d'information sur le sujet, mais aussi de mieux comprendre l'organisation, le fonctionnement et les modes d'action des organisations de la société civile.



VI. Présentation et justification de la théorie proposée

Les différentes questions que nous nous sommes posées en essayant de dégager la thématique de nos recherches, qui loin d'être exhaustives ont été à l'origine de la présente étude. Elles ont conditionné les options méthodologiques qui ont d'abord visé la clarification des concepts qui sans être neufs, présentent toujours une identification propice aux errances théoriques et aux amalgames idéologiques. Elles ont aussi conditionné le choix des sources essentiellement constituées de documents écrits recueillis sur les acteurs ou auprès d'eux, et d'enquêtes étayées par des entretiens.

Elles ont, par ailleurs, déterminé la délimitation du champ de recherche :

- le champ temporel initialement circonscrit aux années de transition politique officielle (limitée à la mise en place de nouvelles institutions), mais naturellement étendu au-delà des élections qui, loin d'être le terme de la transition, n'ont été pour la société civile qu'un temps d'épreuves dont les enseignements et les conséquences se développent sur une période très longue ;
- le champ des acteurs qu'il importait d'identifier non seulement dans les secteurs dits modernes, mais aussi dans ceux tenus pour traditionnels.

Elles reflètent enfin les objectifs de la recherche qui, en jetant une lumière analytique sur un concept et son opérationnalité, questionne sa pertinence, ses limites et sa flexibilité dans le contexte de l'Afrique noire francophone au Sud du Sahara avec ses spécificités ; analyse le jeu des acteurs dans un espace temporel, tire les leçons de l'immédiat et identifie les tendances à l'œuvre.

VII. Définition des concepts

Il est nécessaire, au seuil de notre propos liminaire, de définir les deux termes qui forment l'objet sur lequel porte notre réflexion.

D'abord, en ce qui concerne la société civile, la littérature est abondante sur le concept, ce qui rend l'œuvre complexe. En effet, la difficulté de définir objectivement la notion de société civile ne date pas d'aujourd'hui. La notion de société civile n'est ni claire, ni précise, elle est flottante, fuyante et foisonnante à tel point que personne n'est en mesure de savoir ce qu'elle veut dire exactement. Dis moins il n'y a pas de définition exacte de la société civile (.....)

Certes la société civile n'a pas de droits, comme une personne peut en avoir et l'on peut pour cette raison la considérer comme une abstraction, une vague abstraction, sans utilité pour nos débats. Il vaudrait mieux la considérer comme une réalité avec laquelle il faut savoir composer.

Un traité de science politique, dans une tentative de définition de la société civile, considère celle-ci comme étant : « L'ensemble des rapports



interindividuels, des structures familiales, sociales, économiques, culturelles, religieuses, qui se déploient dans une société donnée, en dehors du cadre et de l'intervention de l'État »³ (J.-L. Quermonne). Dans cette définition, la société civile c'est ce qui reste d'une société quand on enlève l'État. Imaginons tout ce qui vit, se pense, se crée et se contracte en dehors des officines gouvernementales, de l'armée, du parlement et des tribunaux. Évidemment, la société civile n'habite pas un lieu précis; elle s'attache plus aux rôles institutionnels qu'aux personnes. Un fonctionnaire entre dans la société civile sitôt qu'il quitte ses bureaux. On peut participer à la société civile à plus d'un titre. Il est possible, et c'est assez courant, d'être chef d'entreprise, d'exercer une profession ou un métier, d'être chef de famille, d'être membre d'une ou plusieurs associations, et de donner de son temps et de l'argent à des œuvres sociales ou charitables.

La définition de la société civile ne fait toutefois pas consensus ; un des débats actuels est de savoir si elle inclut ou non le marché, les échanges économiques. Pour le sociologue Gary Caldwell, la société civile est « cet espace social qui n'est pas soumis à une finalité politique [...], ni à une finalité économique [...] »⁴. La société civile est pour lui le lieu de la création et de la transmission de la culture, où les échanges obéissent à la logique du don. C'est là une définition à laquelle le politologue Luc Turgeon donnerait son accord⁵. Lui aussi situe la société civile à l'extérieur du marché. Les Américains, toutefois, n'opposent pas société civile et marché. Dans un appel à la société civile publié dans la revue *Society*, Mme Jean Elshtain définit la société civile comme suit : « L'ensemble des relations et des institutions que l'État ne crée, ni ne contrôle. La société civile, qui comprend la famille, le voisinage et le réseau des associations économiques, éducatives, religieuses et civiques, a pour tâche essentielle d'aider les individus à se prendre en main et à se forger une personnalité, de promouvoir la confiance dans les relations sociales et d'inculquer aux enfants le sens du savoir-vivre et de la citoyenneté⁶. À cette tâche doivent concourir aussi bien le monde des affaires que le mouvement associatif.

Plusieurs partisans du libéralisme économique aux États-Unis mettent l'économie de marché dans la société civile. D'autres préfèrent le placer hors d'elle: « Ceux qui défendent l'économie de marché font souvent valoir que le marché libre est le meilleur moyen de protéger le sol vital. Mais, tout semble indiquer que cette vision des choses est erronée, si l'on en juge par une inévitable subordination de la sphère vitale à la tendance à investir dans tout ce qui peut rapporter de l'argent » (Guy Giroux)

³ Luc Turgeon, « La grande absente, La société civile au cœur des changements de la Révolution tranquille », *Globe : Revue internationale d'études québécoise*, 1999, vol. 2, no 1, p. 35-56.

⁴ Jean Bethke Elshtain, « A Call to Civil Society », *Society*, juillet 1999, vol. 36, no 5, p. 11-19

⁵ Voir aussi Brian O'Connell, *Civil Society: the Underpinnings of American Democracy*, Hanover, NH: University Press of New England, 1999, 148 p

⁶ Idem.



Ce que révèle au fond ce débat sur l'inclusion ou non du marché dans la société civile est la difficile alliance des deux. La logique de l'échange marchand induite par le capitalisme d'aujourd'hui tend à envahir tous les secteurs de la vie sociale. À supposer que la société civile inclue le marché, force est d'admettre néanmoins que des logiques sociales concurrentes, voire opposées, s'y affrontent. La société civile ne se réduit pas au domaine des relations contractuelles monétisées. La vie de famille et de quartier, les liens d'amitiés et de camaraderie, le bénévolat, la création artistique... évoluent dans leur univers propre, régi par le don.

La définition de la société civile qui exclut aussi bien l'Etat que le marché nous semble la plus pertinente, adéquate, en vue des ambitions et des actions qui doivent nécessairement être celles d'une société civile démocratique. C'est pourquoi il y a lieu de faire appel ici à la définition de Larry Diamond pour qui la société civile, c'est « le domaine de la vie sociale organisée qui est volontaire, largement autosuffisant et autonome de l'État ». Une élection est un des événements principaux où la société civile se trouve mobilisée, notamment à travers l'éducation de l'électorat. C'est le corps social, par opposition à la classe politique

Cependant, il ne faut pas confondre société civile avec l'anarchie, avec un monde de pure liberté sans contrainte ni État. La société civile s'accomplit par le droit et sous son égide. Comme le disait assez abruptement Benjamin Franklin : « Que celui qui n'apprécie pas la société civile se retire et aille vivre parmi les sauvages ».

La démocratie, quant à elle, est la meilleure forme du vivre ensemble. Forme de régime par lequel le peuple, souverain, se gouverne lui-même. « Le processus de mondialisation a renouvelé les débats à propos de la démocratie. Ces débats sur ce que la démocratie signifie et sur ce qu'elle est dans la pratique remontent aux classiques grecs de la théorie politique. Bien entendu, l'idée que la démocratie soit, effectivement, la meilleure forme de gouvernement n'est pas acceptée de tous. Mais après la chute du mur de Berlin, la "troisième vague de démocratisation" semble indiquer qu'un consensus mondial croissant se dessine autour de cette idée. Cependant, ce consensus apparent masque des différences fondamentales au sujet de la définition de la démocratie.

VIII. Conclusion, incluant un bref rappel de l'utilité pratique ou théorique (pertinence, importance) de la thèse



La nécessité d'une culture démocratique en Afrique permettant l'implication de toutes les couches de la société et la participation de tous aux prises de décisions est aujourd'hui un objectif reconnu et poursuivi par tous les acteurs de la vie sociopolitique : Etats, collectivités locales, organisations internationales et multilatérales, opérateurs publics et privés, citoyens.

Si la société civile joue correctement son rôle, son apport sera considérable dans les constructions démocratiques en Afrique et la recherche du bien-être des peuples.

Il nous semble qu'on ne peut aborder les questions démocratiques en Afrique sans avoir préalablement réfléchi sur le rôle de la société civile. La réflexion sur la société civile est inévitable tout simplement parce que nous vivons dans un régime de démocratie libérale, c'est-à-dire un régime où la société des citoyens prétend et peut avoir une vie autonome en dehors de l'État. Un régime où la société est entièrement absorbée par l'État porte un nom : le totalitarisme.

IX. Sommaire provisoire

Pour mieux aborder la question de la démocratisation en Afrique par la société civile, il faut nécessairement réfléchir sur son apport à l'avènement de la démocratie en Afrique, avant de voir son rôle dans la pérennisation de cette démocratie. Mais aussi s'interroger sur les limites de sa contribution qui peuvent résulter soit d'une mauvaise organisation, soit d'une insuffisance d'espace pour agir ou de moyens d'action et de mobilisation.

X. Bibliographie provisoire

I – Ouvrages généraux



- ✓ **AKa Ebah, 1980**, « L'intensification des échanges commerciaux entre les États de l'Afrique de l'Ouest : les motivations et les supports socio-économiques », *Anales de l'Université d'Abidjan. Séries K-Sciences économiques*, III, pp. 241-267.
- ✓ **Duverger Maurice** : "Sociologie de la Politique" 1988 PUF. Paris.
- ✓ **Bach Daniel, 1991b** « L'intégration économique régionale en Afrique », *Economie. Prospective Internationale*, no 48, pp. 33-49.
- ✓ **Bakary Tessey, 1993**, *Société civile et mode de transition politique en Afrique, Gorée, multigr.*
- ✓ **Ben Romdhane, Mohamed** "Tunisie Mouvement sociaux et Modernité" Dakar Codesria, 1997 268P
- ✓ **Bayart Jean François** "Religion et Modernité Politique en Afrique noire, Paris Karthala 1993.
 - « L'état au Cameroun » 1984, Paris Presse de la fondation nationale de sciences politiques.
 - « L'Etat en Afrique : la politique du ventre » 1989 Paris, Fayard.
- ✓ **Bayart J.F A. Mbembe, C Toulabor**, "La Politique par le bas en Afrique noire" 1992, Paris Karthala.
- ✓ **Bekker Simon, 1996**, « La nouvelle nation sud africaine et la restructuration de la société civile », *Hérodote*, no 82-83, pp. 141-160.
- ✓ **Bloch – Lainé François** : « Les associations comme contre pouvoirs », 1978, PARIS N°7.
- ✓ **Braeckman Collette, 1993**, « La nouvelle société civile est déjà là... », *Le mode diplomatique*, mai, p18.
- ✓ **Bratton Michael, 1989**, « Beyond the State : Civil Society and Associational Life in Africa », *World Politics*, vol. 41 n°3, avril, pp. 407-431.
- ✓ **Brinkerhoff D., Kulibaba N, et Monga Célestin, 1994**, *participation in Economic Policy Reform in Africa : A Review of the literature*, Washington, USAID.
- ✓ **Cerruti P. Hugon P. et Collignon S., 1992**, *La coopération monétaire en Afrique subsaharienne. Le rôle des arrangements régionaux de paiement*, Bruxelles, CEE, novembre.



- ✓ **Constantin F.** « La transnationalité de l'individu à l'Etat. A propos des modes populaires d'actions Internationales en Afrique Orientale ».In Girard , l'individu dans les relations Internationales, Paris Economica 1994.
- ✓ **Copans, Jean** « La longue marche de la modernité africaine » 1990, Paris Karthala
- ✓ **Cot, Jean Pierre, Mounier** « Pour une sociologie Politique », Paris seuil 2 tomes
- ✓ **Claude Lefort** « L'invention démocratique » Paris, Fayard 1981
- ✓ **Bounana, said, Codeiro, Albano, Roux Michel :** « La citoyenneté dans tous ses Etats : de l'Immigration à la nouvelle citoyenneté » Paris, l'harmattan, 1992
- ✓ **A. Mbembe:** « Les Jeunes et l'ordre politique en Afrique noire » l'harmattan 1985.
- ✓ **Burdeau Georges** « traité de science Politique » Paris LGDS ?1983.
- ✓ **Dahl, Robert.** « Qui gouverne ? » Paris, Armand ,1971.
- ✓ **Darbon Dominique, 1995,** « Les logiques différenciées du droit des groupes sur l'intégration : retour sur la dépendance, in colloque « Intégration et régionalisme en Afrique noire », Bordeaux, CEAN/IEP, 22-24 mai 1994.
- ✓ **Desneuf Paul, 1980** « Problèmes monétaires en Afrique de l'Ouest », Revues d'Etudes politiques et économiques africaines, février-mars, pp. 20-49.
- ✓ **Deutsch Karl, 1961,** « Social mobilization and Political Developpement », American Political science Association, vol. 55, septembre, pp. 493-514.
- ✓ **De Villiers Gautier (dir)** 1992, Economie populaire et phénomènes informels au Zaïre et en Afrique », Cahiers du CEDAF (Brussels), no 3-4, 277p.
- ✓ **Diamond Larry,** 1993, « Civil society and Démocratic Consolidation : Building and culture of Democracy in a new south Africa » in colloque Consolidating a Democrcy in south Africa, July 22-23, Johanesbburg, septembre, 51 p., multigr.
- ✓ **Gérard Conac** « L'Afrique en transition vers le Pluralisme politique », Ouvrage collectif 1993.
- ✓ **Gramsci .A.** «Ecrits politiques I » , Paris, Gallimard, 1974.
- ✓ **Koudowo, Fafouli, Mendy, Peter Karibe** « Pluralisme Politique en Guinée Bissau : Une transition en cours » Bissau : INEP Décembre 1996
- ✓ **Médard Jean Français :** « Etats d'Afrique noire, formations mécanismes et crises », 1991 Paris Karthala.
- ✓ **Hermet, Guy :** « Sociologie de la construction démocratique » Paris, Economica 1986.
- ✓ **Landeau Alice, 1991,** « Les pays africains dans les négociations économiques internationales : éléments d'un paradoxe », Année africaine, 1990-1991, Bordeaux, Centre d'études d'Afrique noire, pp.21-41.



- ✓ **Lavergne Réal** (dir) 1996, Intégration régionale et coopération en Afrique de l'Ouest, paris Karthala, 406 p.
- ✓ **Mbembe Achille, 1992b**, « De l'idée de « société civile » en Afrique au Sud du Sahara, histoire, méthodes et interprétation », manuscrit non publié.
- ✓ **Sindjoun, Luc** « La révolution passive au Cameroun, Etat, société et changement » Dakar Codesria 1999.
- ✓ **Niandou Souley Abdoulaye**, 1992, « Crise des autoritarismes militaires et renouveau politique en Afrique de l'ouest. Etude comparative Bénin, Mali, Niger, Togo », Thèse de doctorat en Science politique, université de Bordeaux-I, juillet 1992.
- ✓ **Otayek, René** : « Identité et Démocratie dans un monde global Paris » : Presse de sciences P.2000.
- ✓ **Schwartzberg Gérard** : « Sociologie politique », 1977, Paris, Monchrestien.
- ✓ **Toulabor Comi**, 1994, « Les Etats Africains face à la problématique démocratique », communication présentée au forum de Delphes 30 octobre-2 novembre, dactyl.
- ✓ **Woods D.**, 1992, « Civil Society in Europe and Africa : Limiting State Power Through a Public Sphere », African Studies Review, vol. 35, no 2, septembre, pp. 77-101.

II - Ouvrages spéciaux

- ✓ **A. Touraine** : « Qu'est ce que la démocratie ? » Paris, Fayard 1994
- ✓ **Alexis De Tocqueville** : « de la démocratie en Amérique » Vol. 1 et 2 Paris 1981
- ✓ **Banegas R.** « Les transitions démocratiques : mobilisations collectives et fluidité politique . cultures et conflits », p. 1 – 45.
- ✓ **Chevalier Jacques** : ‘‘ La société civile’’ 1996 Paris PUF
- ✓ **Buigtenhuigs, Rob, Rijnierse, Elly** :, ‘‘Démocratisation en Afrique au sud du sahara : un aperçu de littérature : 1992 centre d'études Africaines 1993.
- ✓ **Barret-Kriegel Blandine** ‘‘L'Etat et la Démocratie’’ 1986, Paris La Documentation Française.
- ✓ **C. Monga** : « Anthropologie de la colère : société civile et démocratie en Afrique Noire » Paris, l'Harmattan. 1994.
- ✓ **M. Diouf** « Les intellectuels africains face à l'entreprise démocratique entre la citoyenneté et l'expertise » Politique Africaine N° 51 p.35 à 47.
- ✓ **Eboussi Boulaga Fabien** ; ‘‘ les conférences nationales en Afrique noire : une affaire à suivre’’ Paris Khartala 1993.
- ✓ **E.J. Dionne** ; ‘‘La vie associative, ça marche ! Renouveaux de la société civile aux Etats-Unis’’



- ✓ **Molnara** : “La démocratie se lève à l’Est : société civile et communisme en Europe de l’Est à Pologne et Hargir, Paris Presses de sciences Politique 2000
- ✓ **N’da Paul** : “ Les intellectuels et le pouvoir en Afrique noire” Paris, l’harmattan 1987.
- ✓ **Ngniman Zacharie** : «Cameroun la démocratie emballée » yaoundé éditions clé.
- ✓ **Onana Hugues François**, « Les transitions démocratiques en Afrique : le cas du Cameroun » Yaoundé CEPER, 1992
- ✓ **H. Guy** : “Aux frontières de la démocratie” Paris PUF 1983
- ✓ **Lochak Danièle** (1986) “La société civile du concept au gadget” dans CURAPP, la société civile, Paris, PUF
- ✓ **J.Y. Thériault** : la société civile ou la chimère insaisissable Montréal Québec Amérique 1986

III - Articles

- ✓ **Boumankani, Benjamin** : « L’évolution récente de la démocratie au Congo » Revue Alternative Démocratiques dans le tiers monde N°2 Juillet – Décembre 1990,p177 – 198.
- ✓ **Bounrenane, Naceur** : “Pouvoir d’Etat et société civile en Algérie : quelques réflexions à partir des évènements du 5 octobre 1988. Revue Africa Développement, Vol XV, nos ¾.1990.p.105 à 122.
- ✓ **Gellner, Ernest**” : “La société civile dans une perspective historique”. Revue Internationale des sciences sociales N°129, Août 1991. p.527 à 544.
- ✓ **Holm. John Dwight** “Société civile et Démocratie : Réflexions sur l’expérience du Bostwana. Revue alternative Démocratique N°2 Juillet – Décembre 1990
- ✓ **Halfani, Mohamed , Nzomo, Maria** : “Réconcilier l’Etat et la société : Démocratie et Droits de la Personne en Tanzanie”. Centre International des droits de la personne et du développement démocratique, 1995 Février p.33 à 46.
- ✓ **Poppovic, Malak ; Pinheirs, Paulosergio** : “Comment consolider la Démocratie ? L’option des droits de l’homme. Revue internationale de sciences sociales, N°143 Mars 1995 p.91 à 106.
- ✓ **Samb. Moussa** : “Développer et Renforcer la société civile”. Revue Gouvernance locale N°1996, p15 - 17
- ✓ **Joseph Louis Hounton** : « Rôle de la société civile africaine dans le soutien du processus démocratique ». Revue Africa Développement N°111. Sept. 1996. p.79 à 101.
- ✓ **Sadikou Ayo Alao** : « Les initiatives prises par la société civile visant à l’édification d’un pluralisme positif et constructif ». Revue Afrique et Développement N°24 Décembre 1999. p.25 à 42.



- ✓ **Takwo Iwata** “La conférence nationale souveraine et la démocratie au Togo du point de vue de la société civile”. Revue Afrique et Développement vol XXV N°3 et 4 .2000.
- ✓ **Marie Louise Eteki Otabela** : « La marginalisation de l’Afrique : Examen des rapports Etat / société civile ». Revue Afrique et Développement vol XV N°3/4 1990 p.71 à 103.
- ✓ **Aziz Diouf** : « Société civile et démocratie en Afrique ». Revue trimestrielle de l’institut africain pour la démocratie N°13. p.55 à 57,1998.
- ✓ **Augustin LOADA** : « Réflexions sur la société civile en Afrique : le Burkina de l’après Zongo ». Politique Africaine N° 76, Décembre 1999 p.136 à 150.
- ✓ **Penda Mbow** : « La société civile sénégalaise : identification et rôle dans le processus démocratique ».
- ✓ **Mouldi Lahmar et Abdekader Zghal** : “ « La révolte du pain » et la crise du modèle du parti unique (Tunisie) p.151 à 192.
- ✓ **Elias. Jean. Baptiste** : « Démocratie, Société Civile et Gouvernance en Afrique. Expérience de la République du Bénin » (1998),11p.
- ✓ **Dossely Kone** : « Démocratie, Société Civile et Gouvernance en Afrique : Etude de cas Malien » (1998),14p.
- ✓ **Coulibaly, Abdou Latif** « Rôle de la presse dans la sauvegarde et la consolidation de la démocratie au Sénégal » **Afrique espoir N°12, p15 - 19.**
- ✓ **Mane Ibrahima** : “ La démocratie n’est jamais parfaite... Elle s’approfondit sans cesse” Démocratie africaine N°1 Mai 1995, p30 - 32.
- ✓ **Alioune Tine** : “Déclaration sur le 2^e tour de scrutin de l’élection présidentielle du 19 Mars 2000 au Sénégal. Symposium International de Bamako. P 226 à 229.
- ✓ **Madeleine RAMAHOLIMIHASO** : “Rôle de la société civile l’occasion des élections, aussi bien en ce qui concerne l’éducation et la sensibilisation des différentes parties que dans l’observation des élections le cas de Madagascar” Symposium. International de Bamako p.260 à 264.
- ✓ **Me Mamadou Ndoye**: « Contribution à une reconnaissance juridique de la société civile ». Editions “Connaitre ses droits et ses devoirs” LEX n° 204 du Vendredi 6 Mars 1992.

IV – Conférences et Forums

- ❖ ICCDA, Paris « Le rôle de l’Etat dans le processus de développement »: Rapport Final. Genève : Quatrième conférence du comité interrégional de coordination des Associations régionales de développement.
- ❖ ECDPM, Maastricht “Démocratisation en Afrique sub-saharienne à la recherche d’un Renouveau Institutionnel : Rapport de la table Ronde Annuelle de l’ECDPM Maastricht, 29 Juin – 1^{er} Juillet 1992.



- ❖ Communiqué du Forum de la société civile de l’Afrique de l’Ouest (FOSCAO) Accra le 12 Décembre 2003.
- ❖ Forum Mondial de la société civile du 8 au 20 Juillet 2002 à Genève.
- ❖ Forum de la société civile Afrique–Europe 03-04 2000.
- ❖ Conférence OUA - Société Civile du 11 au 15 Juin 2001 Adis Abéba, Ethiopie.
- ❖ Séminaire–Atelier de Formation sous régionale sur la « société civile, droits de l’homme et Etat de droit » Yaoundé, le 26 Janvier 2004
- ❖ Séminaire sous régionale sur « le multipartisme et expérience (démocratique) africaines de la démocratie » du 26 au 29 Novembre 1990 à Dakar.

V – Textes Officiels

- ❖ Constitutions africaines.
- ❖ Charte africaine des droits de l’homme et des peuples du 27 Juin 1981.
- ❖ Pacte International relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966.
- ❖ Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966.
- ❖ Déclaration Universelle des Droits de l’Homme du 10 Décembre 1949.
- ❖ Déclaration de l’Assemblée des chefs d’Etats et de Gouvernements à l’occasion du XXVI^e sommet de l’Organisation de l’Unité Africaine à Addis-Abeba, 1990, Addis-Abeba, le 11 juillet.
- ❖ Convention internationale des droits de l’enfant, ONU : 20 novembre 1989
- ❖ Convention internationale sur l’élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Adoptée et ouverte à la signature et à la ratification par l’Assemblée générale dans sa résolution 2106 A (XX) du 21 décembre 1965
- ❖ Convention d'Aarhus ou Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (1998)



